



Document muni d'une signature électronique qualifiée

Le présent document est établi électroniquement et est muni d'une signature électronique qualifiée par le gestionnaire du registre de commerce et des sociétés de manière à garantir l'authenticité de l'origine et l'intégrité des informations contenues sur ce document par rapport aux informations inscrites ou par rapport aux documents déposés au registre de commerce et des sociétés.

Digitally signed by
Michel Mathias Gustave Kill
Certificate Signing Time: 2023-11-28 16:46:48
Commitment Type: Proof of Approval
Serial Number: 19280177730106502556
Signature Policy: 1.3.171.1.4.1.3.2



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

APOSTILLE

(Convention de la Haye du 5 octobre 1961)

- | | |
|---|---------------------------------|
| 1. Pays: Grand-Duché de Luxembourg | |
| Le présent acte public | |
| 2. a été signé par | KILL, Michel |
| 3. agissant en qualité de | Conseiller |
| 4. est revêtu du sceau/timbre de | RCS |
| Attesté | |
| 5. à Luxembourg | 6. le MERCREDI 29 NOVEMBRE 2023 |
| 7. par Ministère des Affaires étrangères et européennes | |
| 8. sous no. | V-20231129-497780 |
| 9. Sceau / timbre | 10. Signature |




Mario Wiesen, Préposé du Bureau des
Passports, Visas et Légalisations

Registre de Commerce et des Sociétés

Numéro RCS : B234306

Référence de dépôt : L190116961

Déposé et enregistré le 04/07/2019

SB Lux MidCo S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Siège social : L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert

R.C.S. Luxembourg B 234306

STATUTS COORDONNES à la date du 08 mai 2019

I Andreas Efthyvoulou hereby certify that
this is a true copy of the original document
which I have seen.

Name: Andreas Efthyvoulou

Position: Director

Company: PEK LTD (Chartered Certified Accountants)

Address: Central Court, 3rd floor suite

17 Demosthenis Severis Avenue

CY1080, Lefkosia, Cyprus

Office: +357 22 86 50 00

ICPAC Registration No. 543

Date 22/10/2024

PEK LTD
CHARTERED CERTIFIED ACCOUNTANTS
Andreas Efthyvoulou
Director

NAME - PURPOSE - DURATION - REGISTERED OFFICE

Name – Legal form

exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "SB Lux MidCo S.à r.l." (hereinafter the "**Company**") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "**Companies' Law**"), by these Articles and by the Investment Agreement.

Article 2 Supremacy of the Investment Agreement

In case of any conflict or inconsistency between these Articles and the Investment Agreement, the terms of the Investment Agreement shall prevail inter partes to the fullest extent permitted under Luxembourg Law and the Company and the Shareholders shall at all times comply with the provisions of the Investment Agreement. If requested to do so by the Board or an Investor Majority or an Other Shareholder Majority, each Shareholder shall use its rights and powers to procure (so far as it is able) that these Articles are amended so as to accord with and give effect to the provisions of the Investment Agreement.

Article 3 Purpose

3.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

3.2 The Company may grant loans to, as well as guarantees or security for the benefit of third parties to secure obligations of, companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company, or otherwise assist such companies.

3.3 The Company may raise funds through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type. The Company may not publicly issue shares.

3.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Article 4 Duration

4.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

4.2 It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders adopted by half of the shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Article 5 Registered office

5.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

5.2 The board of managers may transfer the registered office of the Company within the same municipality or, in the cases permitted by law, to any other municipality in the Grand

Duchy of Luxembourg and, if necessary, subsequently amend these articles of association to reflect such change of registered office.

5.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

5.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. SHARE CAPITAL – SHARES

Article 6 Share capital

6.1 The Company's share capital is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000), represented by one hundred thousand (100,000) shares (the "**Shares**") with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

6.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

6.3 The Company may repurchase its own shares subject to the provisions of the Law.

6.4 The board of managers is authorised to cancel shares held in treasury and to proceed with the corresponding share capital reduction.

Article 7 Shares - Transfer of shares

7.1 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of one hundred (100) shareholders. In the event that the number of shareholders of the Company exceeds one hundred (100) for any reason, the Company shall have a period of one (1) year from the date on which such limit was exceeded to convert into a company of another legal form.

Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

7.2 The shares of the Company are in registered form.

7.3 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates evidencing registrations made in the register with respect to a shareholder may be issued upon request and at the expense of such shareholder.

7.4 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share, except for relevant information rights, until such representative has been appointed.

7.5 The shares are freely transferable among shareholders.

vivos, the shares may only be transferred to third party transferees subject to the approval of such transfer given by shareholders holding at least half of all the shares in

If a shareholder intends to transfer one or more shares to a third party transferee, such transferring shareholder must send a notice to the Company with all relevant details of the proposed transfer, including the identity of the transferee, the conditions applicable to the transfer (if any) and the transfer price.

7.8 If the proposed transfer is not approved by the shareholders of the Company in accordance with article 67.6, the shareholders may, within three (3) months from the date of the refusal, acquire the shares on an equal treatment basis (unless otherwise agreed between them) or procure the acquisition of the share(s), at a price determined in accordance with article 7.10, except if the transferring shareholder decides to forego the transfer. Upon request of the board of managers, the three-month period can be extended by the president of the chamber of the district court of Luxembourg dealing with commercial matters and sitting as in summary proceedings, it being understood that such extension shall not exceed six (6) months.

7.9 To the extent that the shareholders have not proposed to acquire the shares, the Company may, within the same timeframe and with the consent of the transferring shareholder, decide to (i) reduce its share capital by an amount corresponding to the aggregate nominal value of the relevant shares and (ii) repurchase and cancel such shares at a price determined in accordance with article 7.10.

7.10 For the purposes of articles 7.8 and 7.9, the transfer price or redemption price shall correspond to the fair market value of the shares as determined in good faith by the board of managers.

7.11 If, following the expiry of the aforementioned period, neither the existing shareholders nor the Company have acquired or redeemed the shares, the transferring shareholder may freely sell his shares to the proposed new shareholder(s) at the transfer price and conditions that were notified to the Company.

7.12 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.13 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the remaining shareholders holding at least half of the shares owned by the remaining shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. DECISIONS OF THE SHAREHOLDERS

Article 8 Collective decisions of the shareholders

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of

shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than sixty (60) shareholders, collective decisions may be validly adopted by means of written resolutions, except in case of proposed amendments to these articles of association. To this effect, each shareholder shall receive the full text of the resolutions to be adopted and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of title VII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Article 9 General meetings of shareholders

9.1 In case the Company has more than sixty (60) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in the Grand Duchy of Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting.

9.2 If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

9.3 Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video conference or by any other means of communication allowing for their identification, allowing all persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing for an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting. In such case, at least one (1) shareholder or his proxyholder shall be physically present at the registered office of the Company.

9.4 Each shareholder may vote at a general meeting through a signed voting form sent by post, electronic mail, facsimile or any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the shareholders, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour thereof, against, or abstain from voting by ticking the appropriate box.

9.5 Voting forms which, for a proposed resolution, do not show (i) a vote in favour or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention are void with respect to such resolution. The Company shall only take into account voting forms received prior to the general meeting to which they relate.

9.6 The board of managers may determine further conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

attendance list must be kept at all general meetings of shareholders.

10 Quorum, majority and vote

Each share entitles to one vote in general meetings of shareholders.

10.2 The board of managers may suspend the voting rights of any shareholder in breach of his obligations as described by these articles of association or any relevant contractual arrangement entered into by such shareholder.

10.3 A shareholder may individually decide not to exercise, temporarily or permanently, all or part of his voting rights. The waiving shareholder is bound by such waiver and the waiver is mandatory for the Company upon notification to the latter.

10.4 In case the voting rights of one or several shareholders are suspended in accordance with article 10.2 or the exercise of the voting rights has been waived by one or several shareholders in accordance with article 10.3, such shareholders are entitled to receive written shareholders' resolutions (for information purposes only) and may attend any general meeting of the Company but the shares they hold are not taken into account for the determination of the conditions of quorum and majority to be complied with at the general meetings of the Company or to determine if written resolutions have been validly adopted.

10.5 In the case of a sole shareholder, articles 9.2 to 9.4 are not applicable.

10.6 Save for more stringent provisions in these articles of association or the Law, collective decisions of the shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Article 11 Amendments of the articles of association

Any amendment of the articles of association requires the approval of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Article 12 Change of nationality

The shareholders may change the nationality of the Company by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

D. MANAGEMENT

Article 13 Composition and powers of the Board

13.1 The Company shall be managed by one or several managers, in accordance with these Articles and Investment Agreement. If the Company is managed by one (1) manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these Articles, a reference to the "Board" used in these Articles is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.2 The Board is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Companies' Law or by these Articles to the general meeting of Shareholders or in Accordance with Article 23, Article 24 and Article 25.

Article 14 Daily management

The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such daily management may be delegated to one or more managers, officers or other agents, acting individually or jointly. Their appointment, removal and powers shall be determined by a resolution of the Board.

Article 15 Appointment of Investor Manager; Appointment of Existing Shareholders Managers

15.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of Shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

15.2 For so long as Investor Condition A or Investor Condition B applies and without prejudice to any other rights that the Investors may have, the Investors may (acting by an Investor Majority) from time to time request the general meeting of Shareholders to appoint and/or remove from, the Board one non-executive manager nominated for appointment by the Investors (acting by Investor Majority) (an "**Investor Manager**"), and upon removal, the appointment of another in his place. No Investor Manager may be removed from office without Investor Consent except in accordance with the terms of the Investment Agreement.

15.3 For so long as SD Condition A applies, HRI may from time to time request the general meeting of Shareholders to appoint to, and remove from, the Board up to five (5) managers nominated for appointment by HRI, and upon removal of any of them, appoint another in his place upon HRI's nomination (the "**SD Managers**"). For so long as SD Condition B applies, HRI may from time to time request the general meeting of Shareholders to appoint to, and remove from, the Board up to four (4) SD Managers as managers, and upon removal of any of them, appoint another in his place upon HRI's nomination. For so long as SD Condition C applies, HRI may from time to time request the general meeting of Shareholders to appoint to, and remove from, the Board up to three (3) SD Managers as managers, and upon removal of any of them, appoint another in his place upon HRI's nomination. For so long as SD Condition D applies, HRI may from time to time request the general meeting of Shareholders to appoint to, and remove from, the Board up to two (2) SD Managers as managers, and upon removal of any of them, appoint another in his place upon HRI's nomination. For so long as SD Condition E applies, HRI may from time to time request the general meeting of Shareholders to appoint to, and remove from, the Board one (1) SD Manager as a manager, and upon removal of such manager, appoint another in his place upon HRI's nomination. No SD Manager may be removed from office without HRI's consent, except in accordance with the terms of the Investment Agreement.

15.4 For as long as long as RHML holds in aggregate together with its Permitted Transferees, Ordinary Shares representing at least 7.5% of the Ordinary 1 Shares and Ordinary 2 Shares in issue from time to time (regarded as one class for the purpose of this calculation), RHML may from time to time request the general meeting of Shareholders to appoint to, and remove from, the Board one (1) Board member (the "**RH Manager**"), and upon removal of such manager, appoint another in his place upon RHML's nomination. No RH Manager may be removed from office without RHML's consent, except in accordance with the terms of the Investment Agreement.

as long as long as Honeyryder holds in aggregate together with its Permitted
ees, Ordinary Shares representing at least 7.5% of the Ordinary 1 Shares and
ary 2 Shares in issue from time to time (regarded as one class for the purpose of this
ulation), Honeyryder may from time to time request the general meeting of Shareholders
to appoint to, and remove from, the Board one (1) manager (the "**JK Manager**" and together
with the RH Manager and SD Managers, the "**Existing Shareholders Managers**"), and upon
removal of such manager, appoint another in his place upon Honeyryder's nomination. No JK
Manager may be removed from office without Honeyryder's consent, except in accordance
with the terms of the Investment Agreement.

15.6 The nomination rights (and the right to request the removal of managers appointed
upon such nomination) set out in this Article 15 are binding upon the general meeting of
Shareholders. The Shareholders shall vote, or procure the vote of, all of their Shares at any
general meeting of Shareholders or by written consent in lieu of a meeting (as applicable) with
respect to the appointment, removal and dismissal of an Investor Manager and to take all other
necessary actions (and not to take any actions inconsistent with this Article 15) within their
control (including, but not limited to, calling and holding a general meeting of Shareholders,
attending a general meeting of Shareholders in person or by proxy for purposes of obtaining a
quorum if required by law and, if requested, executing written resolutions in lieu of a general
meeting of Shareholders) to give effect to the provisions of this Article 15.

Article 16 Appointment of Investor Observers

16.1 For so long as Investor Condition A applies, in addition to the rights set out in Article
15, the Investor shall be entitled to appoint to the Board two observers (each an "**Investor
Observer**") and/or to change their appointment from time to time by notice in writing to the
Company specifying the name of the individual to be appointed or removed as an Investor
Observer. No Investor Observer may be removed without Investor Consent, except in
accordance with the terms of the Investment Agreement.

16.2 An Investor Observer appointed pursuant to Article 16.1:

16.2.1 shall be entitled to receive notice of meetings of the Board and any other materials
provided to the managers in respect of such meeting and to attend, speak and participate in
discussions at meetings of the Board as if he or she were a manager, but shall not be entitled
to vote at the meeting, nor will any such observer's attendance be necessary or relevant for
determination of any quorum or the validity of any decisions taken at the meeting of the Board;

16.2.2 shall be entitled to receive a copy of any draft written resolution of the managers as if
he or she were a manager; and

16.2.3 shall not become a manager of the Company by virtue only of the granting of the rights
under Article 16.1.

Article 17 Appointments and Removals – further assurances

To the extent required, each of the Shareholders shall procure that such persons are promptly
formally appointed/removed/replaced as required by Article 15 and Article 16, and that no
Investor Manager or Existing Shareholders Manager is removed, appointed or replaced other
than in accordance with Article 15 (which procurement undertaking shall include, if necessary,

the convening of the applicable Shareholders' meeting of the Company, as soon as practicable following the written request of the Shareholder entitled to effect such appointment, removal or replacement and the voting in favour of any such appointment, removal or replacement designated in writing by the Shareholder entitled to do so).

Article 18 Proceedings at meetings of the Board

18.1 The Board shall meet upon call by any manager, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the Board shall be held at the registered office of the Company, unless otherwise indicated in the notice of meeting.

18.2 The Company shall send to the managers of the Company (and each Investor Observer) not less than five (5) Business Days' notice of each meeting of the Board or of a committee of the Board (save in the case of an emergency, in which case such notice as is reasonably practicable in the circumstances shall be given), together with an agenda in writing of the business to be transacted at the meeting and all papers to be circulated in connection with or presented to it, and unless the Investor Manager otherwise agrees, no business shall be transacted at any such meeting except for that specified in the agenda relating to it.

18.3 No prior notice of a meeting of the Board shall be required in case all managers are present or represented at a meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the Board.

18.4 No business shall be transacted at any meeting of the Board unless a quorum is present at the time when the meeting proceeds to business and remains present during the transaction of such business.

18.5 The quorum for the transaction of business of the Board (or any committee thereof) (other than as necessary to approve any matter necessary to effect the Investors' rights under clauses 18, 20.3, 21.1, 21.2, 21.3 and 21.4 of the Investment Agreement) shall be three (3) managers (or, if less than three (3) managers are appointed at any time, all of the managers appointed) of whom (if appointed) at least one must be an Investor Manager (to the extent any such Investor Manager is appointed to such Board) and at least two (2) managers must be Existing Shareholders Managers (to the extent any such Existing Shareholders Manager is appointed to the Board) (one of whom must be an SD Manager (to the extent any such SD Manager is appointed to the Board)).

18.6 The quorum for the transaction of business of the Board in respect of the approval of any matter necessary to effect the Investors' rights under clauses 18, 20.3, 21.1, 21.2, 21.3, 21.4 and 22 of the Investment Agreement shall be at least one Investor Manager (to the extent any such Investor Manager is appointed to the Board) and no Existing Shareholders Managers shall be required for any such quorum.

18.7 If a quorum is not constituted at any meeting of the Board within half an hour from the time appointed for the meeting or if during the meeting a quorum ceases to be present for 10 minutes, the meeting shall be adjourned for one Business Day whereupon the meeting shall be quorate notwithstanding the absence of an Investor Manager.

18.8 Subject to Article 18.9, on any resolution of the Board (or any of its committees), each manager shall have one vote.

any resolution of the Board (or any committee of the Board) that is necessary to effect the Investors' rights under clauses 18, 20.3, 21.1, 21.2, 21.3, 21.4 and 22 of the Investment Agreement, each Investor Manager shall have such number of votes as necessary to constitute a majority of the votes of the Board (or any committee of the Board) and, notwithstanding anything to the contrary in these Articles or the Investment Agreement, no requirement for RHML/Honeyryder Consent, the consent of HRI or Other Shareholder Consent shall apply to such resolution.

Article 19 Conduct of meetings of the Board

19.1 Subject to the provisions of the Investment Agreement, the Board may elect a chairman from among its members. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. The chairman shall not have a casting or decisive vote.

19.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the Board but, in his absence, the Board may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

19.3 Any manager may act at any meeting of the Board by appointing another manager as his proxy in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

19.4 Meetings of the Board may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis, allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting.

19.5 The Board may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the Board.

19.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting and in case of equality of votes, no manager, including without limitation the chairman, if any, shall not have a casting vote.

19.7 On any resolution of the Board (or any committee of the Board) that is necessary to effect the Investors' rights under clauses 18, 20.3, 21.1, 21.2, 21.3, 21.4 and 22 of the Investment Agreement, each Investor Manager shall have such number of votes as necessary to constitute a majority of the votes of the Board (or any committee of the Board) and, notwithstanding anything to the contrary in these Articles or the Investment Agreement, no requirement for RHML/Honeyryder Consent, the consent of HRI or Other Shareholder Consent shall apply to such resolution.

19.8 The Board may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Article 20 Conflicts of interests

20.1 Save as otherwise provided by the Companies' Law, any manager who has, directly or indirectly, a financial interest conflicting with the interest of the Company in connection with a transaction falling within the competence of the Board, must inform the Board of such conflict of interest and must have his declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions relating to such transaction nor vote on such transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of Shareholders prior to such meeting taking any resolution on any other item.

20.2 Where the Company comprises a single manager, transactions made between the Company and the manager having an interest conflicting with that of the Company are specifically mentioned in the resolution of the sole manager.

20.3 Where, by reason of a conflicting interest, the number of managers required in order to validly deliberate is not met, the Board may decide to submit the decision on this specific item to the general meeting of Shareholders.

20.4 The conflict of interest rules shall not apply where the decision of the Board or the sole manager relates to day-to-day transactions entered into under normal conditions.

Article 21 Minutes of the meeting of the Board; Minutes of the decisions of the sole manager

21.1 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman, if any, or, in his absence, by the chairman pro tempore (if applicable), or by any person appointed to that effect by the Board of the Company. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or, in his absence, by the chairman pro tempore (if applicable), or by any person appointed to that effect by the Board.

21.2 The Company shall send to the managers of the Company (and each Investor Observer) as soon as practicable after each meeting of the Board, a copy of the minutes.

21.3 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Article 22 Dealing with third parties

22.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, (ii) if the Company has several managers, by the joint signature of any two managers, or (iii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the Board or the Company within the limits of such authorisation.

22.2 Within the limits of the daily management, the Company shall be bound towards third parties by the signature of any persons to whom such power may have been delegated, acting individually or jointly in accordance within the limits of such delegation.

Article 23 Matters requiring Investor Consent

so long as Investor Condition A applies, none of the acts specified in Part A, Part B and Part C of Schedule 3 to the Investment Agreement shall be carried out by the Company without Investor Consent.

23.2 For so long as Investor Condition B applies, none of the acts specified in Part B or Part C of Schedule 3 to the Investment Agreement shall be carried out by the Company without Investor Consent.

23.3 For so long as an Investor remains a Shareholder, none of the acts specified in Part C of Schedule 3 to the Investment Agreement shall be carried out by the Company without Investor Consent.

23.4 Notwithstanding any other Article of these Articles the Company may from time to time:

23.4.1 enter into financial advisory agreements with any of the Investor Affiliates on customary terms in connection with specific transactions; and/or

23.4.2 enter into consulting or other compensation arrangements on customary terms with persons who may be one of the Investor Affiliates, to act as board members or in other non-executive roles within the Group.

Article 24 Matters requiring consent of HRI and RHML/Honeyryder

24.1 For so long as the SD Condition A, SD Condition B or SD Condition C applies, none of the acts specified in Part A, Part B and Part C of Schedule 4 to the Investment Agreement shall be carried out by the Company without: (i) the prior written consent of HRI and (ii) only for as long as the Call Condition has not been met, the RHML/Honeyryder Consent.

24.2 For so long as the SD Condition D or SD Condition E applies, none of the acts specified in Part B and Part C of Schedule 4 to the Investment Agreement shall be carried out by the Company without: (i) the prior written consent of HRI; and (ii) only for as long as the Call Condition has not been met, the RHML/Honeyryder Consent.

24.3 For so long as the HRI or its Permitted Transferees remains a Shareholder, none of the acts specified in Part C of Schedule 4 to the Investment Agreement shall be carried out by the Company without: (i) the prior written consent of HRI; and (ii) only for as long as the Call Condition has not been met, the RHML/Honeyryder Consent.

Article 25 Matters requiring Board Consent

25.1 None of the acts specified in Schedule 3, Schedule 4 or Schedule 5 to the Investment Agreement shall be carried out by the Company without Board Consent.

E. AUDIT AND SUPERVISION

Article 26 Auditor(s)

26.1 In case and as long as the Company has more than sixty (60) shareholders, the transactions of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaires). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office.

26.2 A statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

26.3 The statutory auditor has an unlimited right of permanent supervision and control over the transactions of the Company.

26.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of statutory auditor(s) is no longer required.

26.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders for cause or with his approval.

F. FINANCIAL YEAR – ANNUAL ACCOUNTS – ALLOCATION OF PROFITS – INTERIM DIVIDENDS

Article 27 Financial year

The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Article 28 Annual accounts and allocation of profits

28.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

28.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

28.3 Sums contributed to a reserve of the Company may also be allocated to the legal reserve.

28.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

28.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

28.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Article 29 Interim dividends - Share premium and assimilated premiums

29.1 The board of managers may proceed with the payment of interim dividends subject to the provisions of the Law.

29.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. LIQUIDATION

Article 30 Liquidation

...the event of dissolution of the Company in accordance with article 4.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding on such dissolution and which shall determine their powers and their remuneration. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

30.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. FINAL CLAUSE - GOVERNING LAW

Article 31 Governing law

All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

I. DEFINITIONS

Article 32 Definitions

Capitalised terms not otherwise defined herein shall have the meaning given to such terms in the Investment Agreement.

Affiliate with respect to a person, means a person that, directly or indirectly through one or more intermediaries, Controls or is Controlled by or under common Control with such person. For purposes of these Articles, (i) the Shareholders and their respective Affiliates are deemed not to be Affiliates of the Company or any member of the Group; and (ii) each Shareholder shall be deemed to be an Affiliate of each of its Connected Shareholders (if any), and vice versa.

Article means an article of these Articles.

Articles means the present articles of association.

Board means the board of managers (conseil de gérance) of the Company from time to time.

Board Consent means consent in writing from the Board or a resolution of the meeting of the Board, in each case approving the relevant matter by a simple majority vote of the Board members attending the meeting, or, in case of a written consent, signed by each of the Board members.

Business Day means a day other than a Saturday, Sunday or public holiday in the Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, New York, USA, London, England and Bucharest, Romania.

Call Condition means the exercise of the Call Option in respect of all of the Call Option Shares of each of RHML and Honeyryder (or their Permitted Transferees).

Call Option means the call option granted to HRI in respect of the Call Option Shares of each of RHML and Honeyryder (or their Permitted Transferees) pursuant to clause 2.1 of the agreement dated on or about 8 May 2019 and entered into among HRI, RHML, Honeyryder, the Company and SB Group. (the "Call/Put Option Agreement") in the agreed form and only

as amended with Investor Consent.

Call Option Shares has the meaning given to it in clause 2.1 of the Call/Put Option Agreement.

Companies' Law has the meaning given to it in **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

Company has the meaning given to it in **Erreur ! Source du renvoi introuvable..**

Connected Shareholder has the meaning given to it in the Investment Agreement.

Consent Party has the meaning given to it in "RHML/Honeyryder Consent".

Control means in relation to any person, being entitled to:

(a) exercise, or control the exercise of (directly or indirectly) more than 50% of the voting power at any general meeting of the shareholders, members or other equity holders in respect of all or substantially all matters falling to be decided by resolution or meeting of such persons;

(a) appoint or remove or control the appointment or removal of managers on such person's board of managers or its other governing body who are able (in the aggregate) to exercise more than 50% of the voting power at meetings of that board or governing body in respect of all or substantially all matters; or

(b) direct or cause the direction of the management or policies of a person (otherwise than solely as a fiduciary) by virtue of provisions contained in its constitutional documents, by contract or otherwise,

and "Controlling", "Controlled by" and "under common Control" shall be construed accordingly.

Family Member has the meaning given to it in the definition of "Related Holder".

Fund means any unit trust, investment trust, investment company, limited partnership, general partnership, collective investment scheme, fund, pension fund, company, insurance company, unincorporated association or partnership or any body corporate or other entity, the assets of which, in any such case, are managed professionally for investment purposes.

Group (except where specifically defined otherwise) means the Company and any person Controlled by it directly or indirectly (through one or more other persons) from time to time and "member of the Group", "Group member" and "Group Company" shall be construed accordingly.

Honeyryder means Honeyryder Holdings Limited.

HRI means Hellen's Rock Investments Limited.

Investment Agreement means the investment agreement dated on or about 8 May 2019 and entered into between SB Lux TopCo S.à r.l., the Company, the Investors, the Existing Shareholders (as defined therein), the Indirect Shareholders (as defined therein) and the Group Company Parties (as defined therein), as such agreement may be amended from time to time.

Investor Affiliate means, in relation to the Investor:

(a) any Fund that:

a direct or indirect interest in that Investor; or
as, or the assets of which (or some material part thereof) are, managed by or advised by,
as for a general partner:

(1) any of the manager(s), adviser(s) or general partner(s) of the Fund mentioned in (i) above; or

(2) any Affiliate of the manager(s), adviser(s) or general partner(s) of any Fund mentioned in (i) above;

(b) any Affiliate of that Investor or of any Fund mentioned in (a) above and/or of such Fund's general partner, manager or adviser; or

(c) any general partner or limited partner, or trustee, nominee or custodian, of that Investor or of any Fund referred to in (a) above or of any person referred to in (b) above;

Investor Condition A has the meaning given to it in the Investment Agreement.

Investor Condition B has the meaning given to it in the Investment Agreement.

Investor Consent means the consent in writing of an Investor Majority.

Investor Majority means Investors holding, in aggregate, at least 50% of the Ordinary Shares and 50% of the Preference Shares, in each case, held by the Investors.

Investor Manager has the meaning given to it in Article 15.

Investor Observer has the meaning given to it in Article 16.1.

Investors has the meaning given to it in the Investment Agreement (and "Investor" shall be construed accordingly).

Luxembourg Law means the applicable laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Ordinary Shares has the meaning given to it in the Investment Agreement.

Ordinary 1 Shares has the meaning given to it in the Investment Agreement.

Ordinary 2 Shares has the meaning given to it in the Investment Agreement.

Other Consent Party has the meaning given to it in "RHML/Honeyryder Consent".

Other Shareholder Consent means the consent of an Other Shareholder Majority.

Other Shareholder Majority means persons (other than any Investors) holding not less than 50% of the Ordinary 1 Shares in issue from time to time.

Permitted Transferee means:

(a) in the case of the Investors, an Investor Affiliate;

(b) in the case of a Shareholder who is an individual, a Related Holder or an Affiliate of that Shareholder; and

(c) in the case of any other Shareholder, an Affiliate of that Shareholder.

Preference Shares has the meaning given to it in the Investment Agreement.

Related Holder means, in relation to a Shareholder who is an individual:

- (a) his spouse or civil partner and/or his lineal descendants by blood and/or his step children (each such person being a **"Family Member"** of such Shareholder);
- (b) a trust (whether arising under a settlement, declaration of trust, testamentary disposition or on an intestacy) in respect of which the only beneficiaries (and the only persons capable of being beneficiaries) are the Shareholder who established the trust and/or his Family Member(s); or
- (c) a company, body corporate, partnership or foundation controlled by the Shareholder and/or his Family Member(s);

RHML means RHML Holdings GmbH.

RHML/Honeyryder Consent means the prior written consent of either RHML or Honeyryder (each a **"Consent Party"**), unless the Call Option has been exercised in full on all of the Call Option Shares of only one of the Consent Parties (but not on all of the Call Option Shares of the other Consent Party (the **"Other Consent Party"**)), in which case, for as long as the Call Condition has not been met, it means the prior written consent of such Other Consent Party.

SD Condition A has the meaning given to it in the Investment Agreement.

SD Condition B has the meaning given to it in the Investment Agreement.

SD Condition C has the meaning given to it in the Investment Agreement.

SD Condition D has the meaning given to it in the Investment Agreement.

SD Condition E has the meaning given to it in the Investment Agreement.

Shares has the meaning given to it in Article 6.1 and **"Share"** shall be construed accordingly.

Shareholders means the shareholders of the Company and any person to whom shares of the Company are transferred in accordance with the Shareholders' Agreement from time to time and **"Shareholder"** means anyone of them."

Suit la traduction française de ce qui précède.

A. DENOMINATION - OBJET SOCIAL - DURÉE - SIÈGE SOCIAL

Article 1 Dénomination - Forme

Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination « **SB Lux MidCo S.à r.l.** » (ci-après la « **Société** ») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la « **Loi sur les Sociétés** »), ainsi que par les présents statuts et par l'Accord d'Investissement.

Article 2 Suprématie de l'Accord d'Investissement

En cas de conflit ou d'incompatibilité entre les présents Statuts et l'Accord d'Investissement, les termes de l'Accord d'Investissement prévaudront dans toute la mesure permise par la Loi luxembourgeoise et la Société et les Associés devront à tout moment se conformer aux dispositions de l'Accord d'Investissement. A la demande du Conseil de Gérance ou d'une Majorité d'Investisseurs ou d'une Autre Majorité d'Associés, chaque Associé utilisera ses droits et pouvoirs pour obtenir (dans la mesure du possible) que les présents Statuts soient modifiés de manière à donner effet aux dispositions de l'Accord d'Investissement et à les rendre

à celles-ci.

3 Objet social

La Société a pour objet social la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

3.2 La Société peut également accorder des prêts, ainsi que des garanties, des sûretés, au profit de tiers afin de garantir l'exécution d'obligations des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, ou assister ces sociétés de toute autre manière.

3.3 La Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type. Cependant, la Société ne pourra pas procéder à une émission publique de parts sociales.

3.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de son objet social.

Article 4 Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 Elle peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés adoptée avec l'assentiment de la moitié des associés possédant les trois quarts de l'avoir social au moins.

Article 5 Sièges sociaux

5.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

5.2 Le conseil de gérance peut transférer le siège social de la Société au sein de la même commune ou, dans les cas prévus par la loi, dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg et modifier, si nécessaire, ces statuts afin de refléter le changement de siège social.

5.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

5.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles ; ces mesures provisoires n'auront

toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant, provisoire, restera luxembourgeoise.

B. CAPITAL SOCIAL – PARTS SOCIALES

Article 6 Capital social

6.1 Le capital social de la Société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000), représenté par cent mille (100.000) parts sociales (les « **Parts Sociales** ») ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

6.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les conditions requises pour la modification des présents statuts.

6.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales aux conditions prévues par la Loi.

6.4 Le conseil de gérance est autorisé à annuler des parts sociales rachetées par la Société et à décider d'une réduction de capital social afférente.

Article 7 Parts sociales - Transfert des parts sociales

7.1 La Société peut avoir un ou plusieurs associés sans excéder la limite de cent (100) associés. Au cas où le nombre des associés vient à dépasser la limite de cent (100) pour quelque raison que ce soit, la Société devra dans un délai d'un (1) an à compter du dépassement de la limite, être transformée en une société revêtant une autre forme sociale.

Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

7.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

7.3 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats attestant des inscriptions faites dans le registre concernant un associé peuvent être émis sur demande et aux frais de cet associé.

7.4 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, à l'exception du droit à l'information, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.5 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.6 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement cessibles à des tiers sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée préalablement par des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

7.7 Lorsqu'un associé envisage de céder une ou plusieurs parts sociales à un tiers, l'associé cédant doit envoyer une notification à la Société contenant les éléments de la cession envisagée, y compris l'identité du cessionnaire, les conditions applicables à la cession (le cas échéant) et le prix de cession.

Si la cession envisagée n'est pas approuvée par les associés de la Société conformément à l'article 7.6, les associés peuvent, dans un délai de trois (3) mois à compter de la date du refus, acquérir les parts sociales en respectant le principe de l'égalité de traitement (sauf s'ils en ont convenu autrement) ou faire acquérir les parts sociales à un prix déterminé conformément à l'article 7.10, sauf si l'associé cédant décide de renoncer au transfert. Sur requête du conseil de gérance, la période de trois (3) mois peut être prolongée par le magistrat présidant la chambre du tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé, sans que cette prolongation ne puisse excéder six (6) mois.

7.9 Dans la mesure où les associés n'ont pas proposé d'acquérir les parts sociales, la Société peut, dans le même délai et avec le consentement de l'associé cédant, décider de (i) réduire son capital social du montant correspondant à la valeur nominale des parts de l'associé cédant et (ii) racheter et annuler ces parts à un prix déterminé conformément à l'article 7.10.

7.10 Aux fins des articles 7.8 et 7.9, le prix de transfert ou le prix de rachat correspondra à la juste valeur de marché des parts sociales déterminée de bonne foi par le conseil de gérance.

7.11 Si, à l'expiration du délai imparti, ni les associés existants, ni la Société n'ont acquis ou racheté les parts sociales, l'associé cédant peut librement céder ses parts sociales au(x) nouvel (nouveaux) associé(s) proposé(s) au prix de cession et aux conditions notifiées à la Société.

7.12 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.13 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant au moins la moitié des parts sociales appartenant aux survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. DECISIONS DES ASSOCIES

Article 8 Décisions collectives des associés

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de soixante (60) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites, à l'exception des propositions de modification des statuts. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte intégral de ces résolutions à adopter et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions du titre VII de la Loi et des présents statuts.

Dans cette hypothèse, toute référence faite à « l'assemblée générale des associés » doit être entendue comme une référence à « l'associé unique » selon le contexte, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Article 9 Assemblées générales des associés

9.1 Dans l'hypothèse où la Société comporte plus de soixante (60) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de chaque exercice social au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes.

9.2 Lorsque tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et ont renoncé aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

9.3 Les associés participant à une assemblée par conférence téléphonique, par visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant de les identifier, permettant à toute personne participant à cette assemblée de s'entendre mutuellement de manière continue, et permettant une participation effective de ces personnes à l'assemblée, sont réputés être présents pour le calcul du quorum et des voix, à la condition que ces moyens de communication soient mis à disposition au lieu de tenue de l'assemblée. Dans ce cas, au moins un (1) associé ou son mandataire doit être physiquement présent au siège social de la Société.

9.4 Chaque associé peut voter à une assemblée générale par correspondance au moyen d'un formulaire de vote envoyé par lettre, courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans l'avis de convocation. Les associés peuvent uniquement utiliser les formulaires de vote par correspondance distribués par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises aux associés, ainsi que pour chaque proposition trois cases autorisant l'associé à voter en faveur, contre ou à s'abstenir de voter en cochant la case appropriée.

9.5 Les formulaires de vote qui, pour une résolution proposée, ne font pas apparaître (i) un vote en faveur (ii) un vote contre la résolution proposée ou (iii) une abstention sont nuls en ce qui concerne cette résolution. La Société doit seulement prendre en compte les formulaires de vote reçus avant l'assemblée générale à laquelle ils se rapportent.

9.6 Le conseil de gérance peut déterminer des conditions supplémentaires à remplir par les associés afin de pouvoir participer aux assemblées générales des associés.

9.7 Une liste de présence doit être dressée à toutes les assemblées générales des associés.

Article 10 Quorum, majorité et vote

10.1 Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales des associés.

Le conseil de gérance peut suspendre les droits de vote de tout associé qui ne remplit les obligations telles que décrites par les statuts ou toute convention à laquelle cet associé a adhéré.

10.3 Un associé peut décider, à titre personnel, de ne pas exercer, temporairement ou de façon permanente, tout ou partie de ses droits de vote. Une telle renonciation lie l'associé renonçant et s'impose à la Société dès notification à cette dernière.

10.4 Si les droits de vote d'un ou de plusieurs associés sont suspendus conformément à l'article 10.2 ou si un ou plusieurs associés ont renoncé à leurs droits de vote conformément à l'article 10.3, ces associés conservent le droit de recevoir à titre informatif les résolutions écrites des associés et peuvent participer à toute assemblée de la Société, toutefois les parts sociales qu'ils détiennent ne seront pas comptabilisées pour la détermination des conditions de quorum et de majorité à respecter durant les assemblées générales de la Société ou pour déterminer si les résolutions écrites ont été valablement adoptées.

10.5 En cas d'associé unique, les articles 9.2 à 9.4 ne sont pas applicables.

10.6 Sous réserve de dispositions plus strictes des présents statuts ou de la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Article 11 Modification des statuts

Toute modification des statuts requiert l'accord des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Article 12 Changement de nationalité

Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour une modification des présents statuts.

D. GERANCE

Article 13 Composition et pouvoirs du conseil de gérance

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants, conformément à ces Statuts et à l'Accord d'Investissement. Lorsque la Société est gérée par un (1) gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme « gérant unique » n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au « Conseil de Gérance » dans ces Statuts devra être entendue comme une référence au « gérant unique ».

13.2 Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés ou conformément aux Articles 23, Article 24 et Article 25.

Article 14 Gestion journalière

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en rapport avec

une telle gestion journalière peut être déléguée à un ou plusieurs gérants, dirigeants, agents, agissant individuellement ou conjointement. Leur nomination, leur révocation, leurs pouvoirs seront déterminés par une décision du Conseil de Gérance.

Article 15 Nomination du Gérant de l'Investisseur, nomination des Gérants d'Associés Existants

15.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des Associés qui détermine sa (leur) catégorie, rémunération et la durée de son (leur) mandat.

15.2 Tant que la Condition de l'Investisseur A ou la Condition de l'Investisseur B s'applique et sans préjudice des autres droits que les Investisseurs peuvent avoir, les Investisseurs peuvent (agissant par une Majorité d'Investisseurs) de temps à autre demander à l'assemblée générale des Associés de nommer et/ou de révoquer du Conseil de Gérance un gérant non-exécutif nommé par les Investisseurs (agissant par une Majorité d'Investisseurs) (un « **Gérant de l'Investisseur** ») et, à sa destitution, de désigner un autre à la place. Aucun Gérant de l'Investisseur ne peut être destitué de ses fonctions sans le Consentement de l'Investisseur, sauf conformément aux modalités de l'Accord d'Investissement.

15.3 Tant que la SD Condition A s'applique, HRI peut de temps à autre demander à l'assemblée générale des Associés de nommer et de destituer jusqu'à cinq (5) gérants nommés par HRI et, sur destitution, d'en nommer un autre à sa place sur nomination par HRI (les « **Gérants SD** »). Tant que la SD Condition B s'applique, HRI peut de temps à autre demander à l'assemblée générale des Associés de nommer et de destituer jusqu'à quatre (4) Gérants SD à titre de gérants et d'en nommer un autre à sa place sur nomination par HRI. Tant que la SD Condition C s'applique, HRI peut de temps à autre demander à l'assemblée générale des Associés de nommer et de destituer jusqu'à trois (3) Gérants SD à titre de gérants et d'en nommer un autre à sa place sur nomination par HRI. Tant que la SD Condition D s'applique, HRI peut de temps à autre demander à l'assemblée générale des Associés de nommer et destituer jusqu'à deux (2) Gérants SD à titre de gérants et d'en nommer un autre à sa place sur nomination par HRI. Tant que la SD Condition E s'applique, HRI peut de temps à autre demander à l'assemblée générale des Associés de nommer et de destituer un (1) Gérant SD à titre de gérant et d'en nommer un autre à sa place sur nomination par HRI. Aucun Gérant SD ne peut être démis de ses fonctions sans le consentement de HRI, sauf en conformité avec les modalités de l'Accord d'Investissement.

15.4 Tant que RHML détiendra au total, avec ses Cessionnaires Autorisés, des Parts Sociales Ordinaires représentant au moins 7,5 % des Parts Sociales Ordinaires 1 et des Parts Sociales Ordinaires 2 en circulation (considérées comme une seule catégorie aux fins du présent calcul), RHML pourra demander à l'assemblée générale des Associés de nommer et de destituer un (1) Gérant (le « **Gérant RH** ») et, après sa démission, en nommer un autre à sa place sur nomination par RHML. Aucun Gérant RH ne peut être démis de ses fonctions sans le consentement de RHML, sauf en conformité avec les modalités de l'Accord d'Investissement.

15.5 Tant que Honeyryder détiendra au total, avec ses Cessionnaires Autorisés, des Parts Sociales Ordinaires représentant au moins 7.5% des Parts Sociales Ordinaires 1 et des Parts Sociales Ordinaires 2 en circulation (considérées comme une seule catégorie aux fins de ce

Honeyryder pourra demander à l'assemblée générale des Associés de nommer et de désigner un (1) gérant (le « **Gérant JK** » et avec le Gérant RH et Gérants SD, les « **Gérants Associés Existants** ») et de nommer à sa place un autre à sa place sur nomination par Honeyryder. Aucun Gérant JK ne peut être démis de ses fonctions sans le consentement de Honeyryder, sauf en conformité avec les termes l'Accord d'Investissement.

15.6 Les droits de nomination (et le droit de demander la révocation des gérants nommés lors de cette nomination) énoncés au présent Article 15 lient l'assemblée générale des Associés. Les Associés voteront ou feront voter toutes leurs Actions à toute assemblée générale des Actionnaires ou par consentement écrit tenant lieu d'assemblée (selon le cas) en ce qui concerne la nomination, la destitution et la révocation d'un Gestionnaire des Investisseurs et prendront toutes autres mesures nécessaires (et ne prendront aucune mesure incompatible avec le présent Article 15) sous leur contrôle (notamment, mais sans s'y limiter, la convocation et la tenue d'une assemblée générale des Gérants, la participation à une assemblée générale des Gérants en personne ou par procuration afin d'obtenir le quorum requis par la loi et, sur demande, la signature de résolutions écrites tenant lieu d'assemblée générale des Gérants) pour donner effet aux dispositions du présent Article 15.

Article 16 Nomination de l'Observateur de l'Investisseur

16.1 Tant que Condition de l'Investisseur A s'applique, en plus des droits énoncés à l'Article 15, l'investisseur a le droit de nommer au Conseil de Gérance deux observateurs (chacun étant un « **Observateur de l'Investisseur** ») et/ou de modifier leur nomination de temps à autre par avis écrit à la Société précisant le nom de la personne devant être nommée ou destituée comme Observateur de l'Investisseur. Aucun Observateur de l'Investisseur ne peut être destitué sans le Consentement de l'Investisseur, sauf conformément aux dispositions de l'Accord d'Investissement.

16.2 Un Observateur d'Investisseur désigné conformément à l'Article 16.1 :

16.2.1 a le droit de recevoir l'avis de convocation aux réunions du Conseil de Gérance et tout autre document fourni aux dirigeants à l'égard de cette réunion et d'assister, de prendre la parole et de participer aux discussions aux réunions du Conseil de Gérance comme s'il ou elle était un gérant, mais il n'a pas le droit de voter à la réunion, et sa présence ne sera pas nécessaire ni pertinente pour déterminer le quorum ou la validité des décisions prises à la réunion du Conseil de Gérance ;

16.2.2 a le droit de recevoir une copie de tout projet de résolution écrite des gérants comme s'il ou elle était un gérant ; et

16.2.3 ne deviendra pas gérant de la Société du seul fait de l'octroi des droits visés à l'article 16.1

Article 17 Nominations et renvois - autres assurances

Dans la mesure nécessaire, chacun des Associés veille à ce que ces personnes soient formellement nommées/retirées/remplacées dans les plus brefs délais, conformément aux Articles 15 et 16, et à ce qu'aucun Gérant d'Investisseur ou Gérants d'Associés Existants ne soit destitué, nommé ou remplacé autrement que conformément à l'Article 15 (lequel engagement comprend, le cas échéant, la convocation de l'assemblée générale applicable de

la Société, dès que possible après la demande écrite de l'Associé habilité à proposer la nomination, révocation ou remplacement et le vote en faveur de toute nomination ou remplacement désigné par écrit par l'Associé habilité à le faire).

Article 18 Délibération des réunions du Conseil de Gérance

18.1 Le conseil de Gérance se réunit sur convocation de tout gérant, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de Gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

18.2 La Société enverra aux gérants de la Société (et chaque Observateur de l'Investisseur) un avis d'au moins cinq (5) Jours Ouvrables et chaque réunion du Conseil de Gérance ou d'un comité du Conseil de Gérance (sauf en cas d'urgence, auquel cas tout avis raisonnablement possible dans les circonstances sera donné), ainsi qu'un ordre du jour écrit des questions devant être traitées à la réunion et tous les documents devant être distribués ou présentés à celle-ci, et sauf accord contraire du Gérant d'Investisseur, aucune question ne sera traitée à cette réunion sauf celles indiquées dans l'ordre du jour en question.

18.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un Conseil de Gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du Conseil de Gérance.

18.4 Aucune question ne peut être traitée à une réunion du Conseil de Gérance à moins qu'il n'y ait quorum au moment où la réunion aborde les questions à l'ordre du jour et qu'il n'y ait toujours quorum pendant le déroulement de ces questions.

18.5 Le quorum pour les délibérations du Conseil de Gérance (ou de l'un de ses comités) (sauf dans la mesure nécessaire pour approuver toute question nécessaire à l'exercice des droits des investisseurs aux termes des clauses 18, 20.3, 21.1, 21.2, 21.3 et 21.4 de l'Accord d'Investissement) sont trois (3) gérants (ou, si moins de trois (3) gérants sont nommés à tout moment, tous les gérants nommés) dont au moins un (s'il est nommé) doit être un Gérant de l'Investisseur (dans la mesure où un tel Gérant de l'Investisseur est nommé à ce conseil) et au moins deux (2) gérants doivent être des Gérants d'Associés Existants (dans la mesure où un tel Gérants d'Associés Existants est nommé au Conseil de Gérance) (dont un doit être Gérant SD (dans la mesure où un tel Gérant SD est nommé au Conseil de Gérance).

18.6 Le quorum pour les délibérations du Conseil de Gérance relativement à l'approbation de toute question nécessaire à l'exercice des droits des Investisseurs aux termes des clauses 18, 20.3, 21.1, 21.2, 21.3, 21.4 et 22 de la convention d'investissement est d'au moins un gestionnaire des investisseurs (dans la mesure où un tel gestionnaire est nommé au conseil) et aucun des gestionnaires des actionnaires existants ne sera requis pour ce quorum.

18.7 Si le quorum n'est pas atteint à une réunion du conseil dans la demi-heure suivant l'heure fixée pour la réunion ou si, pendant la réunion, le quorum cesse d'être atteint pendant 10 minutes, la réunion est ajournée d'un jour ouvrable, après quoi la réunion est en attente, nonobstant l'absence du Gérant d'Investisseur.

18.8 Sous réserve de l'Article 18.9, sur toute résolution du Conseil de Gérance (ou de l'un de ses comités), chaque gérant dispose d'une voix.

Sur toute résolution du Conseil de Gérance (ou d'un comité du conseil) nécessaire à l'exercice des droits des investisseurs aux termes des clauses 18, 20.3, 21.1, 21.2, 21.3, 21.3, et 22 de l'Accord d'Investissement, chaque Gérant de l'Investisseur dispose du nombre de voix nécessaires pour constituer une majorité des voix du Conseil de Gérance (ou de tout comité du conseil) et, malgré toute disposition contraire des Statuts ou de l'Accord d'Investissement, aucune exigence relative au consentement RHML/Honeyryder, le consentement de HRI ou d'Autre Associés s'applique à cette résolution.

Article 19 Conduite des réunions du Conseil de Gérance

19.1 Sous réserve des dispositions de l'Accord d'Investissement, le Conseil de Gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Le président n'a ni voix prépondérante ni voix décisive.

19.2 Le président du Conseil de Gérance, s'il y en a un, préside toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence, le Conseil de Gérance peut nommer provisoirement un autre gérant en qualité de président temporaire par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

19.3 Tout gérant peut se faire représenter à chaque réunion du Conseil de Gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs gérants, mais non la totalité des membres du Conseil de Gérance.

19.4 Les réunions du Conseil de Gérance peuvent également se tenir par conférence téléphonique ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité, garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne.

19.5 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou statuer valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du Conseil de Gérance.

19.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion et en cas d'égalité des votes, aucun gérant, en ce compris notamment le président, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

19.7 Sur toute résolution du Conseil de Gérance (ou d'un comité du Conseil de Gérance) qui est nécessaire pour faire valoir les droits des investisseurs en vertu des clauses 18, 20.3, 21.1, 21.2, 21.3, 21.3, 21.4 et 22 de l'Accord d'Investissement, chaque Gérant d'Investisseurs disposera du nombre de voix nécessaires pour constituer la majorité des voix du Conseil de Gérance (ou de tout comité du Conseil de Gérance) et, nonobstant toute disposition contraire des présents Statuts ou de l'Accord d'Investissement, aucune exigence relative au consentement de RHML/Honeyryder, le consentement de HRI ou celui d'un Autre Associé ne s'applique à cette résolution.

19.8 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par résolution

circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, par courrier ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Article 20 Conflit d'intérêts

20.1 Sauf dispositions contraires de la Loi sur les Sociétés, tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt de nature patrimoniale opposé à celui de la Société à l'occasion d'une opération relevant du Conseil de Gérance est tenu d'en prévenir le Conseil de Gérance et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Le gérant concerné ne peut prendre part ni aux discussions relatives à cette opération, ni au vote y afférent. Ce conflit d'intérêts doit également faire l'objet d'un rapport aux associés, lors de la prochaine assemblée générale des associés, et avant toute prise de décision de l'assemblée générale des Associés sur tout autre point à l'ordre du jour.

20.2 Lorsque la Société comprend un gérant unique, les opérations conclues entre la Société et ce gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société doivent être mentionnées dans la décision du gérant unique.

20.3 Lorsque, en raison d'un conflit d'intérêts, le nombre de gérants requis afin de délibérer valablement n'est pas atteint, le Conseil de Gérance peut décider de déferer la décision sur ce point spécifique à l'assemblée générale des associés.

20.4 Les règles régissant le conflit d'intérêts ne s'appliquent pas lorsque la décision du Conseil de Gérance ou du gérant unique se rapporte à des opérations courantes, conclues dans des conditions normales.

Article 21 Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance; Procès-verbaux des décisions du gérant unique

21.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire (si applicable), ou par un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B, ou par toute personne nommée à cet effet par le conseil de gérance de la Société. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou, en son absence, par le président temporaire (si applicable), ou par un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B, ou par toute personne nommée à cet effet par le Conseil de Gérance de la Société.

21.2 La Société enverra aux gérants de la Société (et à chaque Observateur d'Investisseur), dès que possible après chaque réunion du Conseil de Gérance, une copie du procès-verbal.

21.3 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Article 22 Rapports avec les tiers

22.1 La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, (ii) si la Société a plusieurs gérants, par la signature

d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B, ou (iii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou la Société, dans les limites de cette autorisation.

22.2 Dans les limites de la gestion journalière, la Société est engagée à l'égard des tiers par la signature de toutes les personnes auxquelles un tel pouvoir aura été délégué par le conseil de gérance, agissant individuellement ou conjointement dans les limites d'une telle délégation.

Article 23 Questions nécessitant le Consentement de l'investisseur

23.1 Tant que la Condition A de l'Investisseur s'applique, aucun des actes précisés dans la partie A, la partie B ou la partie C de l'annexe 3 de l'Accord d'Investissement ne peut être accompli par la Société sans le Consentement de l'Investisseur.

23.2 Tant que la Condition B de l'investisseur s'applique, aucun des actes précisés aux parties B ou C de l'annexe 3 de l'Accord d'Investissement ne peut être accompli par la Société sans le Consentement de l'Investisseur.

23.3 Tant qu'un Investisseur demeure Associé, aucun des actes précisés à la partie C de l'annexe 3 de l'Accord d'Investissement ne peut être accompli par la Société sans le Consentement de l'Investisseur.

23.4 Nonobstant tout autre Article des présents Statuts, la Société peut, s'il échet:

23.4.1 conclure des conventions de conseils financiers avec l'une ou l'autre des Affiliés de l'Investisseur selon les modalités habituelles dans le cadre d'opérations précises ; et/ou

23.4.2 conclure des ententes de consultation ou d'autres ententes de compensation selon les modalités habituelles avec des personnes qui peuvent être un des Affiliés de l'Investisseur, pour agir à titre de gérant ou dans d'autres rôles non exécutifs au sein du Groupe.

Article 24 Questions nécessitant le consentement de HRI et RHML/Honeyryder

24.1 Tant que la SD Condition A, la SD Condition B ou la SD Condition C s'applique, aucun des actes précisés aux parties A, B et C de l'annexe 4 de l'Accord d'Investissement ne peut être accompli par la Société sans : (i) le consentement écrit préalable de HRI et (ii) tant que la Condition d'Achat n'a pas été remplie, le consentement RHML/Honeyryder.

24.2 Tant que la SD Condition D ou la SD Condition E s'applique, aucun des actes précisés aux parties B et C de l'annexe 4 de l'Accord d'Investissement ne peut être accompli par la Société sans : (i) le consentement écrit préalable de HRI ; et (ii) tant que la Condition d'Achat n'a pas été remplie, le consentement RHML/Honeyryder uniquement.

24.3 Tant que la HRI ou ses cessionnaires autorisés demeureront actionnaires, aucun des actes précisés à la partie C de l'annexe 4 de la convention de placement ne pourra être accompli par la Société sans : (i) le consentement écrit préalable de HRI ; et (ii) tant que la Condition d'Achat n'a pas été remplie, le consentement RHML/Honeyryder uniquement.

Article 25 Questions nécessitant le consentement de la Commission

25.1 Aucun des actes mentionnés à l'annexe 3, à l'annexe 4 ou à l'annexe 5 de l'Accord d'Investissement ne peut être accompli par la Société sans le consentement du Conseil de

Gérance.

E. AUDIT ET SURVEILLANCE

Article 26 Commissaire(s) – Réviseur(s) d'entreprises agréé(s)

26.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société comporte plus de soixante (60) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

26.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des associés.

26.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

26.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire ne sera plus requise.

26.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. EXERCICE SOCIAL – COMPTES ANNUELS – AFFECTATION DES BENEFICES – ACOMPTES SUR DIVIDENDES

Article 27 Exercice social

L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Article 28 Comptes annuels - Affectation des bénéfices

28.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

28.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

28.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société peuvent également être affectées à la réserve légale.

28.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

28.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

28.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

9 Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées

Le conseil de gérance peut procéder au paiement d'acomptes sur dividendes conformément aux dispositions de la Loi.

29.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément aux dispositions de la Loi et aux présents statuts.

G. LIQUIDATION

Article 30 Liquidation

30.1 En cas de dissolution de la Société, conformément à l'article 4.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf dispositions contraires, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

30.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés au prorata de leur participation.

H. DISPOSITION FINALE – LOI APPLICABLE

Article 31 Loi applicable

Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

I. DEFINITION

Article 32 Définitions

Les termes en majuscules qui ne sont pas autrement définis aux présentes ont le sens qui leur est donné dans l'Accord d'Investissement.

« **Accord d'Investissement** » désigne l'accord d'investissement daté du ou vers le 8 mai 2019 et conclu entre la Société, les Investisseurs, les Associés Existants (tels que définis dans ce contrat), les Associés Indirects (tels que définis dans ce contrat) et les Group Company Parties (telles que définies dans ce contrat), tel que modifié.

« **Associés** » désigne les associés de la Société et toute personne à qui des parts sociales de la Société sont transférées conformément à la Convention entre Associés et « **Associé** » désigne l'un d'entre eux.

« **Affilié** » à l'égard d'une personne, désigne une personne qui, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs intermédiaires, contrôle ou est contrôlée par ou sous contrôle commun avec cette personne. Aux fins des présents Statuts, (i) les Associés et leurs Sociétés Affiliées respectives sont réputés ne pas être des Sociétés Affiliées de la Société ou d'un membre du Groupe ; et (ii) chaque Associé est réputé être un Affilié de chacun de ses Associés Connectés (le cas échéant), et inversement.

« **Article** » désigne un article de ces statuts.

« **Associés Connectés** » a le sens qui est donné à ce terme dans l'Accord d'Investissement.

« **Autre Consentement de l'Associé** » signifie le consentement d'une autre majorité

d'actionnaires.

« **Autre Majorité d'Associé** » désigne les personnes (autres que les Investisseurs) au moins 50% des Parts Sociales Ordinaires 1 en circulation de temps à autre.

« **Autre Partie Consentante** » a le sens qui lui est donné dans "RHML/Honey, Consentement".

« **Cessionnaire Autorisé** » signifie :

(d) dans le cas des acquéreurs, un membre du même groupe que les acquéreurs ;

(e) dans le cas d'un associé qui est un particulier, un porteur relié ou un membre du même groupe que cet actionnaire ; et

(f) dans le cas de tout autre associé, un membre du même groupe que cet associé.

« **Condition A de l'Investisseur** » a le sens qui lui est donné l'Accord d'Investissement.

« **Condition B de l'Investisseur** » a le sens qui lui est donné l'Accord d'Investissement.

« **Condition d'Achat** » désigne la levée de l'option d'achat à l'égard de toutes les actions visées par l'Option d'Achat de RHML et de Honeyryder (ou de leurs Cessionnaires Autorisés).

« **Conseil de Gérance** » désigne le conseil de gérance de la Société.

« **Consentement de l'investisseur** » signifie le consentement écrit d'un investisseur majoritaire.

« **Consentement du Conseil de Gérance** » signifie le consentement écrit du conseil de gérance ou une résolution de la réunion du conseil de gérance, approuvant dans chaque cas la question pertinente par un vote à la majorité simple des membres du conseil présents à la réunion ou, dans le cas d'un consentement écrit, signé par chaque membre du conseil.

« **Contrôle** » signifie, à l'égard de toute personne, le fait d'y avoir droit :

(g) exercer ou contrôler l'exercice (directement ou indirectement) de plus de 50 % des droits de vote à toute assemblée générale des actionnaires, membres ou autres actionnaires à l'égard de la totalité ou de la quasi-totalité des questions devant être tranchées par résolution ou assemblée de ces personnes ;

(h) nommer, révoquer ou contrôler la nomination ou la révocation des dirigeants du conseil d'administration de cette personne ou de son autre organe directeur qui sont en mesure (dans l'ensemble) d'exercer plus de 50 % des droits de vote aux réunions du conseil ou de l'organe directeur à l'égard de toutes les questions ou presque ; ou

(i) diriger ou faire diriger la gestion ou les politiques d'une personne (autrement qu'à titre de fiduciaire uniquement) en vertu de dispositions contenues dans ses documents constitutifs, par contrat ou autrement,

« **Contrôler** », « **Contrôlé par** » et « **sous Contrôle commun** » doivent être interprétés en conséquence.

« **Détenteur Relié** » signifie, relativement à un actionnaire qui est un particulier :

(j) son conjoint ou partenaire civil et/ou ses descendants en ligne directe par le

par adoption et/ou ses beaux-enfants (chacun d'eux étant un "**Membre de la Famille**")
Associé) ;

ou une fiducie (qu'il s'agisse d'un règlement, d'une déclaration de fiducie, d'une disposition testamentaire ou d'une succession testamentaire) dont les seuls bénéficiaires (et les seules personnes pouvant en être bénéficiaires) sont l'actionnaire qui a établi la fiducie et/ou le ou les membres de sa famille ; ou

(l) une société, une personne morale, une société de personnes ou une fondation contrôlée par l'Associé et/ou le(s) Membre(s) de sa Famille ;

« **Droit luxembourgeois** » désigne le droit applicable du Grand-Duché de Luxembourg.

« **Fonds** » désigne tout fonds commun de placement, fiducie d'investissement, société d'investissement, société en commandite, société en nom collectif, organisme de placement collectif, fonds, caisse de retraite, société, compagnie d'assurance, association non constituée en personne morale ou société de personnes ou toute autre entité dont l'actif, dans un tel cas, est géré à des fins professionnelles de placement.

« **Gérant de l'Investisseur** » a le sens qui lui est donné à l'Article 15.

« **Groupe** » (sauf indication contraire expresse) désigne la Société et toute personne contrôlée directement ou indirectement par elle (par l'intermédiaire d'une ou plusieurs autres personnes) de temps à autre et les termes "**membre du Groupe**", "**membre du Groupe**" et "**société du Groupe**" doivent être interprétés en conséquence.

« **Honeyryder** » signifie Honeyryder Holdings Limited.

« **HRI** » signifie Hellen's Rock Investments Limited.

« **Investisseurs** » a le sens qui lui est donné dans la Convention d'investissement (et le terme "**Investisseur**" doit être interprété en conséquence).

« **Investisseur affilié** » signifie, par rapport à l'Investisseur :

(m) n'importe quel Fonds qui :

(i) a un intérêt direct ou indirect dans cet investisseur ; ou

(ii) est, ou dont l'actif (ou une partie importante de l'actif) est, géré ou conseillé par, ou a pour commandité :

(1) l'un ou l'autre des gestionnaires, des conseillers ou des commandités du Fonds mentionnés au point i) ci-dessus ; ou

(2) tout membre du même groupe que le(s) gestionnaire(s), conseiller(s) ou commandité(s) d'un Fonds mentionné au point i) ci-dessus ;

(n) un membre du même groupe que l'investisseur ou que l'un des Fonds mentionnés à l'alinéa a) ci-dessus ou que le commandité, le gestionnaire ou le conseiller de ce Fonds ; ou

(o) tout commandité ou commanditaire, ou fiduciaire, prête-nom ou dépositaire, de cet acquéreur ou de tout Fonds dont il est question au point a) ci-dessus ou de toute personne dont il est question au point b) ci-dessus.

« **Jour Ouvrable** » désigne un jour autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour férié en Belgique, au Grand-Duché de Luxembourg, à New York, aux Etats-Unis, à Londres en Angleterre et à Bucarest en Roumanie.

« **Loi sur les Sociétés** » a le sens qui est donné à ce terme dans l'Article 1.

« **Majorité des investisseurs** » désigne les investisseurs qui détiennent, au total, au moins 50 % des actions ordinaires et 50 % des actions privilégiées, dans chaque cas, détenues par les investisseurs.

« **Membre de la famille** » a le sens qui lui est donné dans la définition de "porteur relié".

« **Observateur Investisseur** » a le sens qui lui est donné à l'Article 16.1.

« **Option d'achat** » désigne l'option d'achat accordée à HRI à l'égard des Actions visées par l'option d'achat de RHML et de Honeyryder (ou de leurs cessionnaires autorisés) conformément à la clause 2.1 de la convention datée aux alentours du 8 mai 2019 et conclue entre HRI, RHML, Honeyryder, la Société et SB Group. (la « **Convention d'Option d'Achat/Vente** ») sous la forme convenue et uniquement telle que modifiée avec le consentement de l'investisseur.

« **Parts Sociales** » a le sens qui lui est donné à l'Article **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** et le terme « **Part Social** » doit être interprété en conséquence.

« **Parts Sociales visées par une Option d'Achat** » a le sens qui lui est donné à l'Article 2.1 de la Convention d'Option de achat/vente.

« **Partie consentante** » le sens qui est donné à ce terme dans « RHML/Honeyryder Consentement ».

« **Parts Sociales Ordinaires** » le sens qui est donné à ce terme dans l'Accord d'Investissement.

« **Parts Sociales Ordinaires 1** » le sens qui est donné à ce terme dans l'Accord d'Investissement.

« **Parts Sociales Ordinaires 2** » le sens qui est donné à ce terme dans l'Accord d'Investissement.

« **Parts Sociales Privilégiée** » le sens qui est donné à ce terme dans l'Accord d'Investissement.

« **RHML** » signifie RHML Holdings GmbH.

« **RHML/Honeyryder Consentement** » signifie le consentement écrit préalable de RHML ou Honeyryder (chacun une "**Partie Consentante**"), à moins que l'Option d'Achat n'ait été exercée intégralement sur toutes les actions visées par une seule des parties consentantes (mais pas sur toutes les actions visées par l'Option d'Achat de l'autre partie consentante), auquel cas, aussi longtemps que la Condition d'Achat n'a pas été remplie, elle signifie le consentement préalable écrit de cette autre partie consentante.

« **SD Condition A** » a le sens qui lui est donné dans l'Accord d'Investissement

« **SD Condition B** » a le sens qui lui est donné dans l'Accord d'Investissement

Condition C » a le sens qui lui est donné dans l'Accord d'Investissement
Condition D » a le sens qui lui est donné dans l'Accord d'Investissement
SD Condition E » a le sens qui lui est donné dans l'Accord d'Investissement
« Société » a le sens qui est donné à ce terme dans l'Article 1
« Statuts » signifie les présents statuts.

Pour copie conforme des statuts coordonnés.

Luxembourg, le 03 juillet 2019

Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Luxembourg.

